

AVRIL
2022

SAINT LA POINTE SULPICE INFO

www.saintsulpicelapointe.fr



ÉDITO

Qui l'eût cru ?

Nous étions encore concentrés dans la gestion de la crise en regardant avec espoir l'arrivée du printemps et

la baisse annoncée des contaminations Covid que nos regards se sont fixés précipitamment vers l'Est de l'Europe.

Guerre en Ukraine, le retour du pire.

Nous avons eu toutes et tous du mal à y croire. En dépit de tous les signes - les troupes russes massées aux frontières de l'Europe, les mises en garde de plus en plus précises et soutenues, ces appels au secours des autorités ukrainiennes - nous ne voulions pas nous résoudre à l'idée que le Président Poutine irait au bout de sa logique folle, déchirant tous les traités, foulant les principes internationaux de paix.

Dans ces instants tragiques, les communes, institutions de proximité, sont une fois encore en première ligne pour coordonner les actions solidaires.

Je sais que Saint-Sulpice-la-Pointe sait faire preuve de solidarité et de générosité. Et je profite de cette tribune pour remercier tous nos concitoyens et les associations pour leur aide spontanée. En cette période troublée, cela réchauffe les cœurs.

En témoignent la mobilisation générale lors des journées de collectes de dons organisées au pied levé les samedis 5 et 12 mars, un élan de solidarité incroyable à l'initiative des associations pour organiser un spectacle caritatif en soutien pour l'Ukraine le dimanche 20 mars, les nombreuses propositions d'hébergement pour les populations réfugiées et déplacées de leur pays que nous avons reçues en Mairie de la part de nombreux habitants.

Enfin, en conséquence directe de ce conflit, nous avons lancé « l'aide carburant » pilotée par le CCAS en direction des Saint-Sulpiciennes et Saint-Sulpiciens ne pouvant pas se passer de leur véhicule pour aller au travail. C'est aussi cela être aux responsabilités et prendre soin de ses concitoyens.

Raphaël BERNARDIN

Maire de Saint-Sulpice-la-Pointe

Vice-Président Communauté de communes Tarn-Agout

02

SOLIDARITÉ

Mobilisation pour l'Ukraine
Indemnité carburant

03

DÉVELOPPEMENT DURABLE

ECOT81 & PCAET

04

BUDGET

Bilan & perspectives

06

LES LABELS DE LA VILLE

Petite ville de demain • Ville internet •
Terre de jeux 2024

07

ÉCOLES

Les inscriptions sont ouvertes

08

EXPRESSION POLITIQUE

ÉLECTIONS 2022

PRÉSIDENTIELLES

LÉGISLATIVES

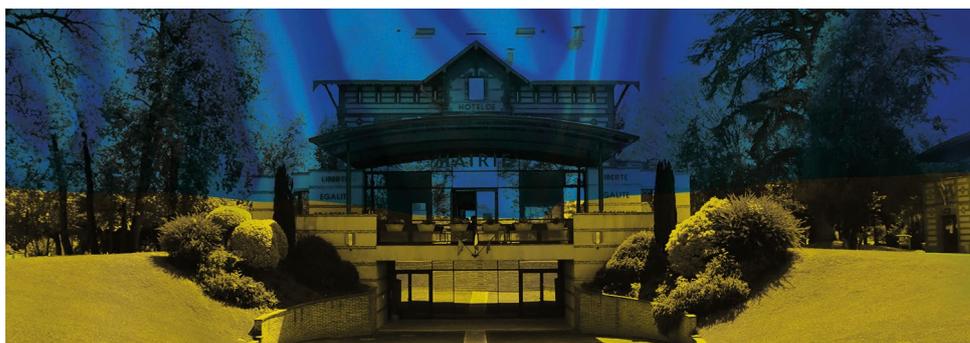
10 & 24
AVRIL

12 & 19
JUIN

Uille de
Saint-Sulpice
La Pointe

UKRAINE LES SAINT-SULPICIENS SE MOBILISENT

La ville de Saint-Sulpice-la-Pointe se mobilise pour l'Ukraine. Merci à tous les Saint-Sulpiciens pour leur mobilisation et leur soutien. Envie d'aider ? Retrouvez toutes les mesures mises en place sur le site internet de la ville : www.saintsulpicelapointe.fr/solidarite-ukraine



Depuis le début de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les actions de mobilisation sur le territoire national se succèdent.

À Saint-Sulpice, afin de pouvoir apporter notre contribution à cet important mouvement de solidarité pour la population ukrainienne, la commune a mis en place certaines mesures.

Un lieu de collecte des dons a été centralisé à l'accueil de l'Hôtel de ville aux horaires d'ouverture. Pour compléter et répondre à la demande de certains citoyens dans l'incapacité de se rendre disponibles sur les créneaux d'ouverture de la Mairie, une permanence exceptionnelle a également été tenue les samedis 5 et 12 mars de 10h à 17h par les élus.

Les services de la collectivité se sont chargés de transporter tous les dons recueillis au Rotary Club pour la prise en charge de la distribution.

Chaque personne qui en a la possibilité et qui souhaite accueillir des réfugiés venus d'Ukraine peut renseigner un formulaire et l'adresser à la mairie ou le déposer à l'Hôtel de ville, sachant que les données sont transmises à la préfecture afin de recenser les capacités d'accueils proposées dans chaque département.

Votre élan de générosité pour le peuple Ukrainien a été hors du commun et nous tenons à remercier tous les Saint-Sulpiciens pour leur mobilisation et leur soutien.

UN SPECTACLE DE SOUTIEN À LA SALLE RENÉ CASSIN

Un spectacle de soutien pour l'Ukraine s'est tenu le dimanche 20 mars à 16h à la salle René Cassin de Saint-Sulpice-la-Pointe.

Cet évènement était organisé par ABC Bien, association à l'initiative du festival de Rire et par la mairie de Saint-Sulpice.

La mobilisation et la générosité très forte des associations, de nombreux bénévoles et artistes, avec le concours et des services de la ville, a permis de récolter 2500 € de bénéfices. Ces derniers ont été remis à l'association « Tarn Ukraine » qui œuvre en faveur de la population ukrainienne qui en a tant besoin.



INDEMNITÉ CARBURANT

Du mois d'avril jusqu'au mois de juin 2022, une aide au carburant est portée par le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune.

Il s'agit d'une aide financière de **50€ par mois, sur une durée de 3 mois maximum**, pour le paiement du carburant. Pour être éligible à cette aide, il convient de remplir les conditions suivantes :

- Être résident de la commune depuis 6 mois
- Bénéficier d'un contrat de travail de plus de 3 mois et être éloigné de son

lieu de travail de plus de 20 km sans transports en commun

- Avoir des ressources inférieures à 1300€ net par mois sur la base d'un temps complet
- Ne pas bénéficier d'une aide à la mobilité de son employeur

Des pièces justificatives doivent être fournies pour bénéficier de cette aide.

Pour effectuer votre demande, vous devez prendre rendez-vous auprès du CCAS en appelant au 05 63 34 10 50.



CCAS de Saint-Sulpice-la-Pointe
11 chemin de la Planquette
accueil.ccas@ccas81370.fr



ECOT81 UN PROJET CITOYEN

En novembre 2021, la coopérative citoyenne ECOT81 (Énergies citoyennes Ouest Tarn) a répondu à un appel à manifestation d'intérêt de la mairie de Saint-Sulpice pour lancer un projet de centrale photovoltaïque d'une surface de 180 m² sur une toiture de l'école Louisa Paulin.

ECOT81, créée à l'initiative d'un groupe d'habitants tarnais, a pour ambition de développer localement la production d'énergie renouvelable, en associant des citoyens désireux de s'engager concrètement en faveur de la transition énergétique de notre territoire.

Ayant le soutien de l'ADEME et la Région Occitanie, ECOT81 reçoit une aide financière égale aux financements apportés par les sociétaires, ce qui facilite le développement du projet et limite l'apport financier de chacun (entre 50 € et 500 €).

Une dizaine de familles saint-sulpiciennes soutiennent le projet mais il est important qu'un maximum de personnes s'engagent pour le concrétiser dès cette année !

De nombreuses coopératives de ce type ont été créées ces dernières années en France grâce à la volonté de citoyens engagés, souvent en partenariat avec des collectivités locales. Dans le projet porté à Saint-Sulpice, sa localisation dans une école permettra aussi de sensibiliser les enfants aux enjeux énergétiques de demain.

Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école Louisa Paulin

INFORMATIONS ET CONTACT :

ecot81@laposte.net

tél. : 06 35 96 86 15

www.ecot81.org



L'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école

d'une puissance de 36 kWc soit 40 200 kWc/an

l'équivalence de la production d'environ 30 habitants

2 questions à

 **Jeanne Galiber d'Auque**

Habitante de Saint-Sulpice et sociétaire d'ECOT81 depuis 2019.

1 Pourquoi vous êtes-vous engagée dans ce projet ?

Cette action collective m'a paru très intéressante car elle permet de développer la production d'énergie renouvelable au plus près de mon lieu de vie, alors que je ne pouvais pas mener un tel projet chez moi. Je voulais épargner de manière «utile» et sensibiliser mes enfants à une consommation plus responsable.

2 Comment les Saint-Sulpiciens intéressés peuvent s'impliquer dans ce projet ?

Les Saint-Sulpiciens-iennes peuvent devenir sociétaires de la coopérative en souscrivant des parts sociales (1 part = 50 €). Ainsi ils investissent une partie de leur épargne et participent à la gouvernance de la coopérative. Les fonds investis peuvent être récupérés au bout de 3 ans, ou réinvestis dans de nouveaux projets.



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) : POINT D'ÉTAPE

Le PCAET est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire. Pour la Communauté de communes Tarn- Agout (CCTA), il définit :

- les objectifs stratégiques et opérationnels en vue d'atténuer le changement climatique, de le combattre et de s'y adapter ;
- le programme d'actions à réaliser afin d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production d'énergies renouvelables, de favoriser la biodiversité, de limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES), d'anticiper

les impacts du changement climatique dans notre quotidien... Après la phase diagnostic en 2021, le PCAET a franchi une nouvelle étape avec la validation de la stratégie qui a été adoptée à la majorité par les élus communautaires.

+ d'infos : www.cc-tarnagout.fr/?-Le-Plan-climat-air-energie-territorial-





BUDGET ET PERSPECTIVES

À QUOI SERT LE BUDGET ?

· Voté en début d'année, le budget 2022 a été présenté au conseil municipal le 30 mars dernier.

C'est un acte prévisionnel qui autorise le maire à effectuer de manière annuelle des opérations de recettes et de dépenses.

Il a deux destinations principales :

· Il permet, d'une part, de financer les services à la population, mais aussi l'entretien de la voirie, des bâtiments, des écoles, des terrains... en d'autres termes, le fonctionnement de la commune.

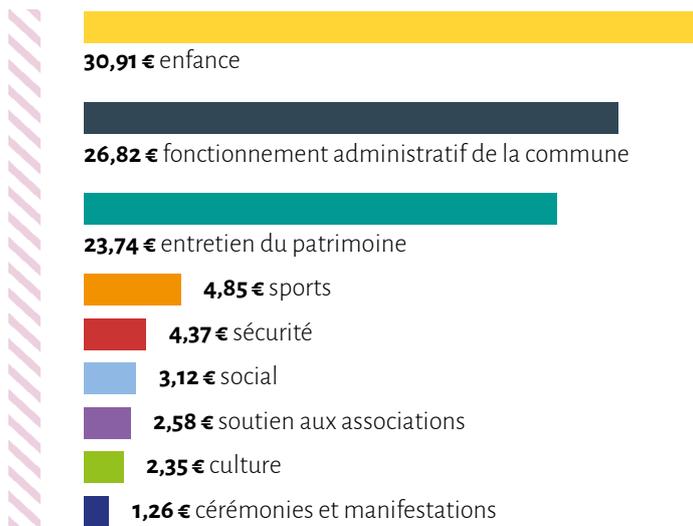
Ce sont les dépenses de fonctionnement.

· Il est investi, d'autre part, dans des secteurs majeurs comme le développement durable, les aménagements urbains, les bâtiments... tout ce qui participe à la modification ou à l'enrichissement du patrimoine de la ville.

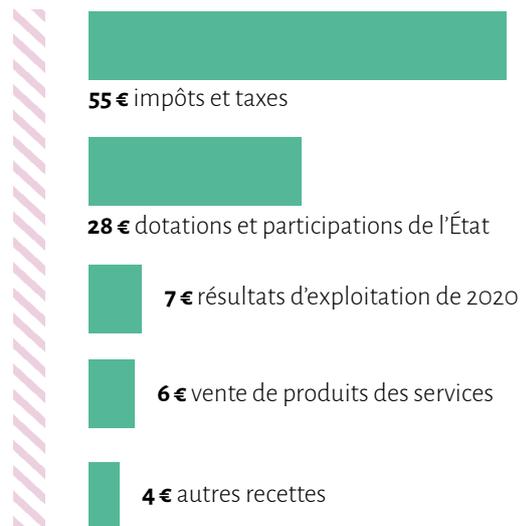
C'est ce qu'on appelle les dépenses d'investissement.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

En 2021, 100 € de budget a permis de financer :



Ces 100 € de recettes provenaient de :

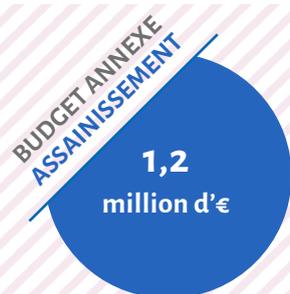


ET EN 2022 ?

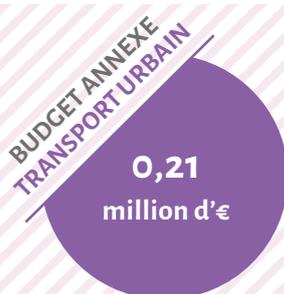
- Pas d'augmentation des taux de fiscalité communale.
- Pas de recours à de nouveaux emprunts.
- Autofinancement des dépenses d'équipements.
- Capacité de désendettement de la Commune au 31 décembre 2021 : 4,1 années

LE BUDGET 2022

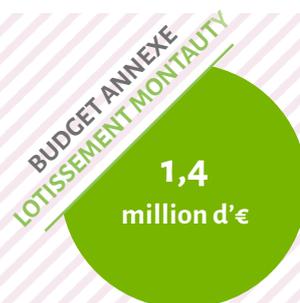
Adopté en conseil municipal le 30 mars 2022.



Exploitation et entretien du réseau d'assainissement collectif



Fonctionnement des lignes du bus Le Sulpicien et du transport à la demande



Réalisation et ventes de 10 lots à vocation de sédentarisation des gens du voyage

* Dont le remboursement de l'annuité du capital de la dette : 681 000 €

Malgré la hausse du coût des énergies de 60 %, représentant désormais 800 000 € soit 30 % du budget de fonctionnement des services, l'année 2022 verra :

- L'entretien du patrimoine avec des moyens en hausse.
- La poursuite de la mise en œuvre d'animations fédératrices.
- Le maintien de l'enveloppe allouée aux subventions.
- L'accélération de la réflexion sur la transition énergétique.
- La mise en œuvre d'un projet jeunesse en collaboration entre les services de la Mairie et de la MJC.
- La définition d'une politique culturelle sur le territoire.

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2022

- 1 Travaux de sécurisation de l'école Henri Matisse **85 000 €**
- 2 Travaux de voirie rue du Capitaine Beaumont **450 000 €**
- 3 Travaux d'arrosage intégré d'un terrain annexe de football à Moletrincade **20 000 €**
- 4 Études de maîtrise d'oeuvre pour la requalification de la salle Polyespace **150 000 €**
- 5 Piétonnisation de la rue de Reims **81 500 €**
- 6 Aménagement d'un poste de police dans l'ancien local du Trésor public **50 000 €**
- 7 Dimensionnement du réseau d'eau et de défense contre l'incendie route de Lavaur **370 000 €**





PETITES VILLES DE DEMAIN

Le programme national « Petites villes de demain », lancé le 1^{er} octobre 2020, est piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Il vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Saint-Sulpice-la-Pointe a été retenue dans ce dispositif en mars 2021, avec le soutien de la Communauté de communes Tarn-Agout.

Le lancement de ce programme est intervenu au moment où notre pays commençait à faire face à une crise sanitaire et économique sans précédent.

L'État a alors engagé un Plan de relance de 100 milliards d'euros, dont une partie importante des crédits est territorialisée, s'appuyant notamment sur la mobilisation des collectivités.

Par leur dynamisme, la variété de leurs projets et leur engagement dans un modèle de développement plus écologique, les territoires labellisés sont des acteurs pleinement engagés dans la relance en contribuant aux trois priorités : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

Ce dispositif, développé à l'échelle nationale et qui s'adresse aux villes et à leurs intercommunalités de moins de

20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités, vient accompagner les programmes d'actions développés par les collectivités locales jusqu'en 2026.

Il s'appuie sur deux piliers fondateurs : **la transition écologique et la résilience**. Si les petites centralités font face à de nombreuses difficultés, elles sont en effet également le lieu d'innovations.

Au travers de Petites villes de demain, l'État et les partenaires du programme viennent soutenir et faciliter les dynamiques de transition déjà engagées, comme à Saint-Sulpice. À ce jour, cette dynamique regroupe plus de 1600 territoires et a fait l'objet de financements de l'État à hauteur de 3 milliards d'Euros dans le cadre du Plan de relance.



2 questions à

Jean-François Robic



Chargé de mission Petites villes de demain

1 Quel sera votre rôle dans le cadre de ce programme d'actions ?

En tant que chef de projet depuis le 7 mars, j'assure le pilotage et la mise en œuvre du programme d'actions. Je travaille en transversalité avec les élus et les services communaux, en lien avec la Communauté de communes. Je mène ainsi les projets avec les partenaires locaux, publics, associatifs ou privés et sollicite les financeurs pour la réalisation des projets.

2 Quelles sont les premières actions à mener à Saint-Sulpice-la-Pointe ?

Plusieurs projets seront mis en œuvre dans les prochains mois : renouvellement urbain de l'ancienne arçonnerie, pôle d'échanges multimodal de la gare, piétonnisation de la rue de Reims, réutilisation des eaux traitées de la station d'épuration pour l'arrosage des terrains de sport, forêt comestible, reconfiguration de l'espace public (rue du capitaine Beaumont, route de Lavaur).



VILLES ET VILLAGES INTERNET

Créé en 1998, le label national Territoires, villes et villages internet est un véritable outil d'observation et d'évaluation des actions numériques en faveur de l'internet citoyen.

En 2021, la ville de Saint-Sulpice-la-Pointe a décidé de concourir pour l'obtention de ce label. Au travers d'un référentiel d'auto-évaluation composé de 16 enjeux et de 138 services numériques, tels les services publics, la démocratie locale, l'éducation, les solidarités, le territoire durable, la vie associative, le développement économique, l'attractivité du territoire entre autres, l'ensemble des services de la Ville a recensé leurs actions, permettant ainsi à la commune de se voir attribuer 2 arobases pour sa première participation, lors de la remise des prix le 3 février dernier. Une reconnaissance du travail des agents de la Ville vers les citoyens et un encouragement à développer encore plus de services numériques pour l'ensemble des Saint-Sulpiciens.



SAINT-SULPICE TERRE DE JEUX 2024

Le 23 mars 2021, Saint-Sulpice-la-Pointe a officiellement posé sa candidature au label Terre de jeux 2024. Les équipements communaux et les engagements pris par la municipalité ont permis d'obtenir cette labellisation.

Par le biais de ce label, différentes actions en lien avec les Jeux Olympiques seront proposées à l'ensemble des Saint-Sulpiciens. De la promotion de la pratique sportive à la découverte d'activités olympiques pour le tout public, les animations proposées afin d'accompagner la ville vers les Jeux Olympiques de Paris 2024 ne manquent pas. Quatre nouvelles disciplines feront leur apparition dont le skate-board, particulièrement dynamique sur la commune autour de son équipement très fréquenté.

En s'appuyant sur l'important tissu associatif local et les services municipaux, l'engagement est pris de permettre au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique et paralympique dès cette année.

Les objectifs affichés sont multiples et correspondent à l'ADN de la commune :

- Le label Terre de jeux 2024 permet à toutes les collectivités territoriales qui partagent la conviction que le sport change les vies de bénéficier de cette énergie unique ;
- Devenir Terre de Jeux 2024, c'est s'engager à contribuer à faire vivre à

tous les émotions des Jeux, changer le quotidien des gens grâce au sport et permettre au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique et paralympique dès maintenant ;

· Être engagé au service de l'ambition de mettre plus de sport dans la vie des Français. Plus de sport pour l'éducation, la santé, l'inclusion, pais aussi plus de sport durable et responsable ;

· Devenir Terre de jeux 2024, c'est contribuer à faire des Jeux un projet national.

20
TERRE
DE JEUX
24



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Pour vous inscrire sur une de nos trois écoles publiques (Louisa Paulin, Marcel Pagnol et Henri Matisse) pour la **rentrée scolaire de septembre 2022**, vous devez au préalable vous rendre à l'accueil du **Pôle enfance et réussite éducative**, situé à l'hôtel de ville, avec un justificatif de domicile. Il vous sera alors indiqué l'école de secteur dont vous dépendez et un dossier de pré-inscription vous sera remis.

Pour le **dossier de de pré-inscription**, il vous sera demandé : le certificat de radiation (si votre enfant était déjà scolarisé dans une autre école) ; le carnet de santé de l'enfant ; une pièce d'identité des parents ; le livret de famille ; le jugement de divorce le cas échéant ; une photo d'identité de l'enfant.

En suivant, vous pourrez contacter la direction de l'école de secteur pour une prise de rendez-vous.





EXPRESSION POLITIQUE

L'article L2121-27 du Code général des collectivités territoriales fixe une obligation légale de réserver, dans le magazine municipal, un espace d'expression aux groupes politiques composant le conseil municipal. Le contenu de ces articles est de la seule responsabilité de leurs auteurs.

UN AVENIR ENSEMBLE POUR SAINT-SULPICE

Le virus du pouvoir d'achat.

En créant des problèmes dans les chaînes d'approvisionnement mondialisées, la pandémie Covid et la guerre en Ukraine ouvrent une nouvelle page, celle de la flambée des prix.

D'un côté l'épidémie, qui a brisé la logistique planétaire, à cause des désordres qu'elle a déclenchés, provoquant des pénuries massives de produits et de matières, et donc une hausse presque automatique et accélérée par la forte reprise mondiale qui suivait les confinements successifs.

De l'autre, la guerre en Ukraine, qui fait monter le prix de l'énergie, pétrole et gaz, hausse qui se diffuse évidemment dans toute l'économie, tel un venin, dans nos sociétés dépendantes de l'énergie.

Hausse des prix de l'énergie, augmentation des prix alimentaires, records des prix agricoles et de la tonne de céréales, dans ce contexte pour les ménages les plus fragiles, les bas salaires, les précaires, les retraités, les intérim.

Le flegme de M. Lasalle et l'aplomb de l'opposition est insolent.

Comment s'acheter et remplacer sa voiture diesel par une voiture électrique à 25 000 € ?

Comment covoiturer quand on travaille de nuit ?

Comment prendre les transports en commun quand son travail est en dehors des itinéraires de train et de bus ?

La réalité est que pour réussir la transition, il faudra investir des dizaines de milliards d'euros pour développer de nouvelles sources d'énergie et des productions moins polluantes.

On savait déjà que la transition écologique coûterait très cher mais on n'avait pas imaginé dans ce contexte à quel point !

La flambée des prix nous obligera à changer de logiciel et à réviser nos habitudes et sûrement revoir notre façon de consommer.

SAINT-SULPICE ACTIVE ET CITOYENNE

Dictature de la minorité hurlante.

C'est ainsi que monsieur Bernardin qualifie l'opposition à laquelle le tribunal administratif vient de donner raison sur le dossier TERRA 2 / Portes du Tarn. Utilisons les Portes du Tarn pour construire un autre avenir. La majorité décide seule d'un chèque énergie aux contours flous qui néglige les plus précaires (chômeurs, RSA...) et, en même temps, soutient une augmentation de 2 % du foncier bâti à l'intercommunalité. Les vieilles recettes électoralistes ont la vie dure.

Nous voulons un développement soutenable compatible avec la transition écologique. Plutôt qu'un nouveau projet pharaonique et couteux de centre aquatique, nous devons aller vers un projet plus raisonnable et ainsi débloquer des fonds pour la transition énergétique du territoire y compris à Saint Sulpice.

SAINT-SULPICE C'EST VOUS

En ce début d'année 2022 l'actualité n'est guère favorable, après la crise due au covid, la guerre éclate en Europe ce qui fait flamber le cours du gaz, pétrole ainsi que les denrées alimentaires, et qui va nous impacter dans notre vie quotidienne, l'avenir de nos concitoyens va devenir compliqué pour pas mal de foyers il est temps d'arrêter les investissements inutiles et de se recentrer sur les priorités de nos concitoyens, la voirie qui laisse à désirer, nos bâtiments qui tombent en ruine et rien n'est fait pour les remettre en état.

À part des projets farfelus qui coûtent une fortune à nos concitoyens, l'augmentation des impôts a mis en difficulté des familles saint-sulpiciennes, le temps du réveil a sonné, nos chers élus de la majorité doivent impérativement se remettre en question et nous apporter des solutions.

SOYONS RESPECTUEUX LES UNS DES AUTRES

Au printemps, nous investissons l'extérieur de nos logements. Il est important de **penser au voisinage** et de **respecter les règles établies en matière de nuisances** : tondeuse, bricolage, barbecue, piscine, bruit et autres incivilités... Il est également obligatoire de **nettoyer les terrains en friche** et d'**élaguer les arbres et les haies** donnant sur la voie publique ou sur le voisinage. Notez en outre qu'**il est interdit de laisser divaguer les chiens**. Tout chien errant trouvé sur la voie publique pourra être saisi et transporté au refuge de la S.P.A. et son propriétaire devra en payer les frais afférents. Mention spéciale pour les plus jeunes : sachez qu'une amende (135€) vous sera réclamée pour toute perturbation sonore liée aux véhicules bruyants non homologués.